

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ, Nathalie GALLATO et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK.

Absents excusés : Mrs Denis TECOUERES, Franck LILLE, Peggy VERGARA

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du compte rendu du 27 février 2023, il est approuvé à l'unanimité.

1) Vote des taux 2023

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux pour l'année 2023 comme suit :

LIBELLES	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,75 %
Taxe d'habitation	12.67%

2) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2023

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	217 223.55 €
RECETTES	217 223.55 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	25 866.86 €
RECETTES	25 866.86 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2023.

3) Subvention aux associations 2023

Le conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100€ uniquement aux associations de la commune, les associations concernées sont : La Gym Volontaire, Les Z'Alambiqués, Nulle Part ailleurs et la Boule Ladevèzienne. Une subvention est attribuée au FSE collège Pasteur pour un enfant de la commune dans le cadre d'une 5^{ème} section sportive pour 42€. La Sauvegarde de la Chasse bénéficie de l'occupation à titre gracieux de l'ancienne cantine.

Le conseil municipal décide d'attribuer 300€ au comité des fêtes prenant en compte les subventions non versées pour les années 2021/2022 et pour 2023. Suite aux échanges avec le président de cette association le conseil municipal décide qu'à l'avenir la commune n'empruntera plus la vaisselle du comité des fêtes notamment pour les repas des retraités. Par ailleurs Mr le Maire est chargé de demander la date de la prochaine Assemblée Générale du comité des fêtes et d'informer le président que suite à la fête de St Mont se déroulant en même temps que la fête du village, une réunion sera organisée à laquelle il sera convié.

4) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2023

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	3 822.42 €
RECETTES	3 822.42 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	5 582.82 €
RECETTES	5 582.82 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2023.

5) Proposition et vote du budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2023

Mr le Maire expose la proposition de budget primitif 2023 établi par Mme Brunel, trésorière de Mirande, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	116 445.72 €
RECETTES	116 445.72 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	74 211.72 €
RECETTES	74 211.72 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif LOTISSEMENT - CŒUR DE VILLAGE pour 2023.

6) Convention d'occupation permanente du domaine public au profit du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur SUD (SMCD du secteur SUD) pour l'aménagement des points d'apport volontaire des déchets ménagers (conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la fiche projet établie par le bureau d'étude ING.C à AUCH, chargé des visites sur les communes du secteur SUD, pour l'aménagement des points d'apport volontaire des déchets ménagers sur le chemin du Lista (côté parcelle section B n°301) a été validée.

Dans ce cadre et avant le démarrage des travaux, il convient d'autoriser le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur SUD à occuper le domaine public pour la réalisation de ce projet.

La fiche projet sera annexée à la présente délibération.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention d'occupation permanente du domaine public avec le SMCD du secteur SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention à passer avec le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur SUD à occuper le domaine public pour la réalisation des points d'apport volontaire des déchets ménagers par des containers semi enterrés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7) Projet numérotage Finalisation et choix date réunion publique-Validation devis achat panneaux « nom de chemin » complémentaires

Il est convenu qu'une réunion publique présentant le projet sera réalisée en mai/juin à 20h30.

8) Comptes rendus des commissions communales**Vie et Village :**

Mme Carole CAUSSADE fait part des points vus en commissions en mars 2023 :

- Remise des diplômes : il sera mis un encart dans le bulletin afin de recenser les jeunes concernés.
- 11 novembre : apéritif dînatoire
- Vœux : même format – galette
- Repas retraités : même format pour 2024, Pour le repas 2023 : Très bon retour, très bon moment convivial
- Cinéma hors des murs : date réservée : samedi 12 août à 21h30 (choix film prochainement)
- Participation de la commune à la fête du village : le conseil offrira l'apéritif du dimanche

Espaces publics :**Point sur les espaces publics**

- Taille à faire à l'entrée du cimetière Saint-Laurent (à droite)
- Gravier cimetière Saint-André => en cours

- Jachère spéciale Insectes sur le terrain derrière le monument aux morts
- Installation d'hôtel à insectes
- Utilisation du puits de la mairie (appartement n°1)
- Voir coût récupérateurs d'eau de pluie : salle-des-fêtes
- Petit grillage à installer autour du Magnolia
- Changement plantation mairie effectuée par Mme Corinne Quaglini
- Brouette : replantation et installation devant la salle-des-fêtes (placette)
- Projet d'installation de 3 nichoirs pour la protection de 3 espèces animales aujourd'hui fortement menacées : le rhinolophe (chauves-souris), le hérisson commun, le grimpereau réalisé par des services civiques au sein des structures RIVAGES et ARTPICULTURE basées à Artagnan (65500), réunion prévue le 12/04/2023.

Plantation arbuste VVF 2022

Plantation des trois arbustes, parterre entre le boulodrome et le parking => C.Caussade + C.Quaglini

Concours VVF 2023

Renouvellement de la participation de la commune

Plantation haies lotissement (micro-station)

Choix de plantes grimpantes => C.Caussade

Voirie :

Mme PILET précise que :

- Le débroussaillage 2023 sera réalisée comme l'année dernière par Jean-Michel Esquerra
- Il est prévu 6000€ de travaux voirie, 2000€ de grave ciment pour reboucher les trous des voies effectué par l'agent technique communal, 5000€ de point à temps.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le conseil municipal que l'association RPGERS a demandé le prêt de tables et chaises pour leur manifestation en aout à Plaisance, le conseil donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

Ont signé le registre tous les membres présents.